



COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2023

Le 6 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Madame Martine GAMBONE – 2^{ème} adjoint
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,
Messieurs Damien EULRY, Benjamin GODFROY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pascal GONY

Pouvoir(s) : Sandra LEBLOND pour Pascal GONY

Chemin forestier route de Vicherey lieu-dit "sous la Crotte" :

Concernant la réalisation du chemin forestier route de Vicherey, avec plateforme de débardage, trois entreprises ont présenté un devis. Après avoir étudié ces différentes propositions, l'entreprise CALIN a été retenue pour un montant de 28 704 € HT.

Installation classée :

Suite à la demande de la DREAL, une enquête d'utilité publique s'est déroulée concernant le classement du GAEC du Saint-Pré.

Aucune remarque n'ayant été signifiée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a donné un avis favorable. Il en a été de même pour les communes où le GAEC exploite des terrains.

Location :

La maison du 14 rue de la Haute Courte-Tille, ancien presbytère, est louée à compter du 17 juin à monsieur et madame KENTZINGER. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Affouages :

Pour rappel, les affouages de la parcelle 13 doivent être **impérativement** achevés pour le 30 juin. Aucun cubage (prévu le 1^{er} juillet) ne sera effectué tant que tout ne sera pas terminé.

Cimetière :

Pour rappel, tout produit phytosanitaire est interdit dans les espaces publics, dont les cimetières.

Les employés municipaux se chargent de nettoyer régulièrement les allées. En ce qui concerne l'entourage des concessions, le nettoyage en revient aux propriétaires. Il est donc demandé à chacun et chacune de veiller à ce que ce soit propre.

Merci de votre compréhension.